**Conclusions générales : La Cour Constitutionnelle en tant qu'instance de dialogue.**

* Le colloque a permis une véritable mise à plat d’un sujet complexe pour en dContributions tellement qu’il est facile d’en tirer quelques mots de conclusions
* « OUI, elle est trop jeune pour mourir »
* La CC est composé de touristes qui épluchent des artichauts pour en protéger le cœur

3 axes, chaque fois, bilan et perspectives de sa fonction de dialogue

# **Autorité de la nouvelle Constitution et autorité Cour Constitutionnelle**

Maître mot du dialogue

Dialogue entre la Cour et le pouvoir constituant (passé et actuel)

Critique du Conseil d’Etat en 2006 (ouvrage) ‘on a mis la charrue devant les boeux’ en créant une Cour Constitutionnelle sans réviser la Constitution pour en retirer les concepts juridiques anciens, dépassés etc. (p. 43-44, avis 27 avril 1999)

A discuter !

Mais n’est-ce pas précisément le rôle d’une du juge constitutionnel de faire évoluer le sens d’une Constitution en en interprétant les termes ?

Elle pourraît devenir plus prolixe à l’attention des citoyens et justiciables, offene Gesellschaft der Verfassungsinterpreten (Häberle)

# **Le rôle du juge constitutionnel : quel modèle de justice constitutionnelle ?**

Les différents modèles de justice constitutionnelle. Lequel est adapté au Luxembourg ?

Définitions très dogmatiques (Favoreu/Delpérée) excluent un modèle du type lux. Car n’est pas séparée du pouvoir judiciaire

Juridiction dépolitisée (P. Kinsch), faut-il en élargir la composition en direction de membres non issus de la magistrature ? Un professeur de droit constitutionnel (même émérite) à condition de maîtriser le Français et le Luxembourgeois ou l’Allemand.

Élargir les compétences, Verfassungsklage à l’allemande ?

# **Suprématie constitutionnelle et primauté du droit international**

Le concept de normes de droit supérieur

La jurisprudence de la CC à cet égard

Comment concilier la suprématie de la Constitution avec la primauté du droit international ?

Les ex. belge, espagnol, autrichien

Une clause dans la partie DF de la Constitution obligeant à l’interprétation conforme minimale

Pour dialoguer il faut disposer d’une juridiction spécialiséee capable dans le europäische Verfassungsgerichtsverbund de fournir sa contribution